ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

50404 S

DOCUMENT 8 ter — DOSSIER PEDAGOGIQUE — SECTION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

● Communauté française — ~~O Libre confessionnel~~
~~O Provincial et communal~~ — ~~O non confessionnel~~

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE
adresse complète : rue de l'Egalité, 49
4630 SOUMAGNE
n° de matricule : 6 303 007
n° de téléphone : 041 - 77.20.05

2. Intitulé de la section :

Code : 752 101.S 20 R1 (3)

INFORMATIQUE - TECHNICIEN EN PROGRAMMATION

3. Finalités de la section : repris en annexe n° 1 de ..... pages (2)

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de ..... pages (2)

5. Classement de la section :

~~O E.S.I.~~ — ~~O E.S.t.c. catégorie~~ .....
O E.S.S. — ~~O E.S.t.l. catégorie~~ .....

6. Titre délivré à l'issue de la section.

TECHNICIEN EN PROGRAMMATION

7. Unités de formation consécutives de la section : (2)

Intitulés	Classement de l'unité	Nombre de périodes	Codification de l'U.F. déjà approuvée
Français orienté N3	E.S.S.T.	80	03 3101 U21 R13
Français orienté N4	E.S.S.T.	40	03 3102 U21 R14
Mathématiques N3	E.S.S.T.	120	01 1201 U21 R13
Mathématiques N4	E.S.S.T.	120	01 1202 U21 R14
Anglais technique N1	E.S.S.T.	60	73 0221 U21 R15
Anglais technique N2	E.S.S.T.	80	73 0222 U21 R16
Programmation N1 Langage CLIPPER	E.S.S.T.	120	(75 2251 U21R17
Programmation N2 langage CLIPPER	E.S.S.T.	60	N.V.) 75 22 52 U21R18
Programmation N3 langage CLIPPER	E.S.S.9	60	75 22 53 U22R13
Programmation N4 langage CLIPPER	E.S.S.9	60	75 22 54 U22R14
Langage Assembleur N1	E.S.S.T.	60	75 2211 U21 R13
Système d'Exploitation N1	E.S.S.T.	40	75 3101 U21 R12
Utilisation d'un GBD N1	E.S.S.T.	60	75 4401 U21 R13
Epreuve intégrée de la section.	E.S.S.9	20.	75 2101 U22 R15

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration.

8. Modalités de capitalisation :

9. Date de la proposition du P.O. : 20. 10. 93

Signature du :
Chef d'établissement de la C.F. (1)
~~Représentant du P.O. subventionné~~ (1)

Transmis par le réseau
le : .....

10. Observations du service d'inspection :

CONFORME AU DOSSIER CF 50223
ETABLISSEMENT Limamont 8117002
AVIS FAVORABLE
LE 29 10 93
E. LAMOTTE

Date : ..... Signature :

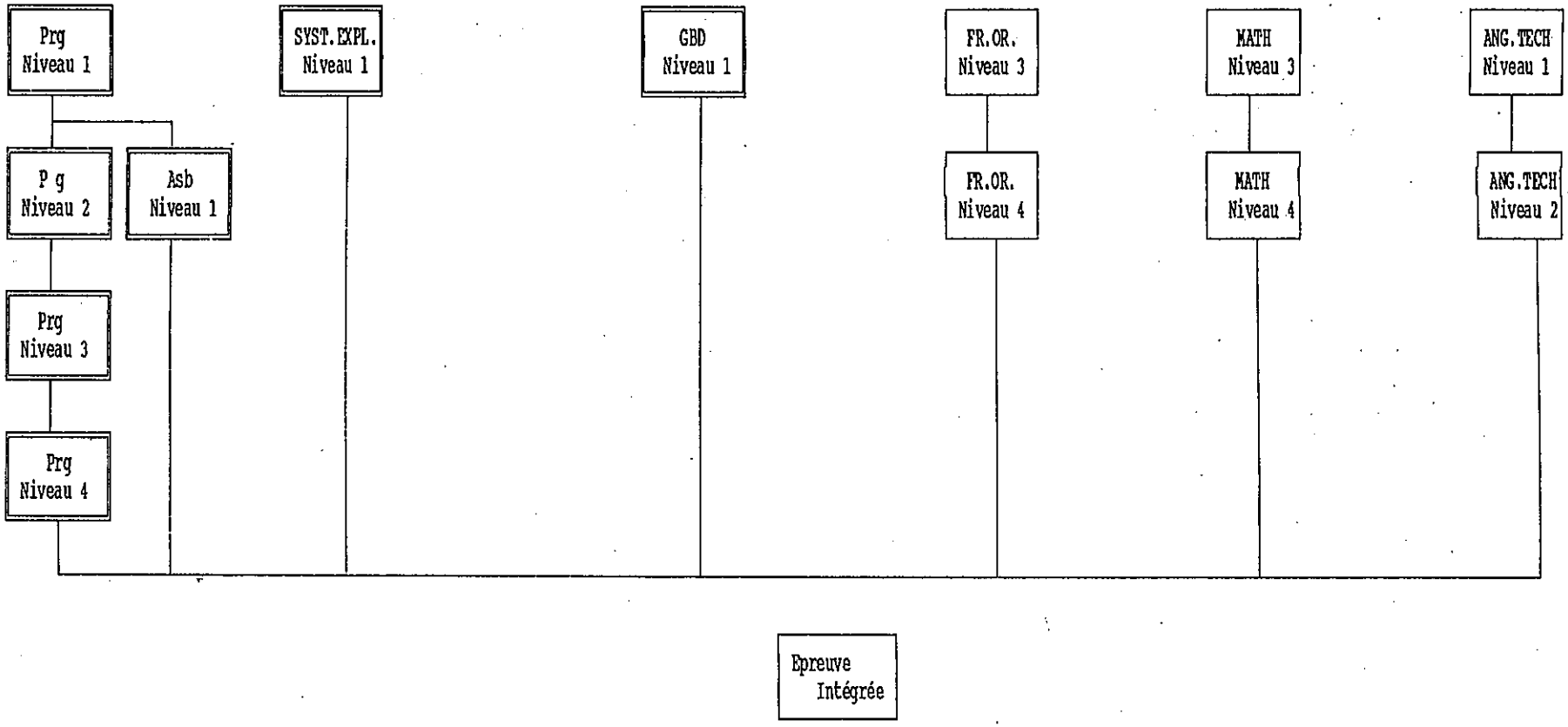
11. Décision : ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)

Motivation de la décision :

Date : ..... Signature :

(1) Biffer les mentions inutiles

TECHNICIEN EN PROGRAMMATION.



Légende

Prg = PROGRAMMATION Asb = Langage ASSEMBLEUR SYT.EXPL.= SYSTEME D'EXPLOITATION GBD = UTILISATION D'UN GESTIONNAIRE DE BASE DE DONNEES
FR.OR. = Français orienté MATH = Mathématiques ANG.TECH. = Anglais technique.

C:\WP51\PROMSOC\REGIM1\TABLEAU1 - 6 septembre 1992.

Annexe 1.1. 5 1040 M

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

.Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait 'objet d'aucune approbation .

1. La présente demande émane du :
   - ● (1) Pouvoir organisateur : EPFC (2)
   - ○ (1) Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française : ..... (2)

   et se rapporte à l'établissement suivant :

   dénomination : ..... (2)
   adresse complète : EPFC 6 (2)
   n° de matricule CP 220 - Bd du Triomphe (2)
   n° de téléphone : 1050 Bruxelles (2)
   Matricule 2.340.008

   Date et signature ~~du chef d'établissement de la C.F.~~ ou du représentant du P.O. subventionné : (1) (2)

2. Transmis en date du : ..... (3) par le réseau :
   - ○ (1) Communauté française
   - ○ (1) Provincial et communal
   - ○ (1) Libre - confessionnel
   - ● (1) - non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation : Code : (4) 033101U21R1

   Français orienté niveau 3 (2)

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 n° de 1 page(s) (2)

5. Capacités préalables requises : - repris en annexe 2 n° de 1 page(s) (2)

6. Classement de l'unité de formation :
   - ● (1) enseignement secondaire : transition (1) ~~qualification~~ (1)
     degré : ~~inférieur~~ (1) supérieur (1)
   - ○ (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : ..... (2)
   - ○ (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long : ..... (2)

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement
   Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme de (des) cours — Repris en annexe n° 4 de 2 page(s) (2)

9. Fixation des capacités terminales — Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé (s) de cours — Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(3) A compléter par le Secrétaire permanent
(4) Réservé à l'administration

11. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation : (4) 033101U21R1

Horaire minimum

1. Dénomination des cours (2)	classement des cours (5)	code U (6)	nombre de périodes (7)
français orienté niveau 3	CG	A	20.
2. Part d'autonomie			
Total des périodes			20.

12. Réservé au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Conforme au dossier initial.

Le 29/02/96

J. LISON
INSPECTRICE

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :
ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 05 MARS 1996

Signature :

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(4) Réservé à l'administration
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V
(7) 1 période = 50 minutes

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION.

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale,cette U.F. doit :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle,sociale,culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises,des administrations,de l'enseignement et,d'une manière générale,des milieux socio-économiques et culturels;
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'U.F.

L'U.F.vise à rendre les élèves capables de maîtriser des savoirs et des savoir-faire en rapport avec l'utilisation de la langue maternelle telle qu'elle est requise dans les différentes activités de leur vie professionnelle ainsi que dans toute autre relation.

Le cours devra comporter un aspect éducatif et un aspect orienté.

Pour ce faire,les objectifs particuliers seront poursuivis :
- faire acquérir,consolider et enrichir les connaissances grammaticales nécessaires à la compréhension et à l'expression;
- amener à orthographier sans faute et en respectant les règles de ponctuation;
- accroître les capacités de compréhension et d'expression propres à la langue orale;
- accroître les possibilités de compréhension et d'expression par l'utilisation du plus grand nombre possible de mots et d'expressions,aussi bien de la langue commune que de la langue à caractère professionnel.

Date : / /

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES.

Pour être admissible dans l'U.F.,l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante des connaissances,savoir-faire et savoir-être en français acquis par un élève terminant avec fruit une 3e année de l'enseignement secondaire général ou technique.

L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra en français sera d'un niveau correspondant à celui attendu en fin de 3e année de l'enseignement secondaire général ou technique.
Cette épreuve présentera un caractère diagnostique et sa préparation inclura les critères de réussite.

Conformément à l'article 10 de l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F.,le candidat porteur :

du certificat d'enseignement secondaire inférieur (C.E.S.I.) ou d'un titre équivalent

ou

du certificat ou du diplôme d'une section C.T.S.I.présentant une formation "Langue maternelle" équivalente

ou

d'un titre correspondant de régime 1.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT.

Aucune recommandation particulière.

Date :

PROGRAMME DES COURS.

En grammaire,où la plupart des matières suivantes doivent déjà être acquises et où des rappels ou précisions suffiront souvent,l'élève sera capable de réaliser des applications grammaticales portant sur :

- la phrase simple et ses structures;
- les fonctions dans la phrase;
- les catégories de mots;
- la valeur des modes et des temps;
- la phrase complexe et ses structures.

En fin d'u.F.,il sera capable de :

- construire une phrase simple et d'en manipuler les constituants;
- utiliser les modes et les temps;
- utiliser tous les mots de liaison.

En orthographe,les exigences seront élevées, car ce critère sert souvent de critère d'embauche et a une fonction sociale évidente.
Comme en grammaire, et en tenant compte des besoins réels des étudiants,des rappels suffiront souvent pour rendre les élèves capables de maîtriser :

- les règles générales et les règles particulières :
  - . du pluriel des noms;
  - . du féminin des noms;
  - . des accords du verbe;
  - . des accords de l'adjectif;
- le verbe conjugué,régulier et irrégulier,pronominal,etc.;
- la ponctuation;
- l'orthographe d'usage;
- l'orthographe des mots et des expressions propres à la profession.

En vocabulaire,la théorie sera limitée à l'essentiel.Les exercices seront en rapport avec la langue et la pensée et porteront sur :

- le radical,le préfixe,le suffixe,les procédés de formation des mots;
- la synonymie,l'antonymie,la paronymie;
- la correction des belgicismes;
- le néologisme et l'archaïsme;
- le langage technologique de la spécialité.

En expression,activité fondamentale,l'activité se fondera essentiellement sur des travaux pratiques concernant :
- les niveaux de langue;
- les nuances de l'expression;
- l'enrichissement de la langue;
- la clarté et la précision de la langue.

a. L'expression écrite visera à maîtriser les lois de la composition de tout type de message à destination générale,spécifique ou professionnelle.
Exemples : - rédaction de notes,rapports,procès-verbaux;
- résumé de discussions;
- compte-rendu;
- contraction de textes;
- curriculum vitae,lettres de demande d'emploi...

b. L'expression orale sera orientée vers l'application immédiate et portera,notamment sur :
- la capacité d'exprimer un jugement,une opinion avec le maximum de clarté;
- la capacité de construire et de structurer une argumentation;
- la présentation,après préparation,d'un exposé;
- etc.

N.B. Une attention particulière sera réservée à l'articulation,la diction et l'intonation.

En étude de textes,le choix répondra aux intérêts des élèves et aux nécessités de la formation,donc sera en rapport avec la spécificité de celles-ci,mais l'enrichissement culturel général ne pourra être négligé.

Cette étude devra aussi amener l'élève à mieux organiser son discours et à utiliser les divers procédés de style.

Suivant le type de texte,les activités pourront porter sur :
- l'analyse de la structure de texte;
- la distinction et l'agencement des idées essentielles;
- la cohérence et ses éléments constitutifs;
- l'analyse du style;
- la découverte du but de l'auteur;
- l'adaptation de l'expression au message;
- la distinction des nuances.

Date :

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES.

1. Pour aider l'étudiant à progresser dans ses apprentissages,l'évaluation sera formative.Elle s'exercera d'une façon continue en s'intégrant aux activités d'enseignement.Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.

2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au 1° ci-dessus.

3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde sur un nombre suffisant de travaux écrits.

4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis et comprendront les critères de réussite.

5. Quand les circonstances le permettent,le professeur amène chaque étudiant à pratiquer l'auto-évaluation.

PROFIL DU CHARGE DE COURS.

Le chargé de cours sera un enseignant.

5104 1 M

Annexe 1.1.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME I

DOCUMENT 8 bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation .

1. La présente demande émane du :
   - ● (1) Pouvoir organisateur : EPFC ..... (2)
   - ○ (1) Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française : ..... (2)

   et se rapporte à l'établissement suivant :

   dénomination : EPFC 6 ..... (2)
   adresse complète : CP 220 - Bd du Triomphe ... (2)
   1050 Bruxelles ..... (2)
   n° de matricule : Matricule 2.340.008 ..... (2)
   n° de téléphone : .....

   Date et signature ~~du chef d'établissement de la C.F.~~ ou du représentant du ~~P.O. subventionné~~ : (1) (2)

2. Transmis en date du : ..... (3) par le réseau :
   - ○ (1) Communauté française
   - ○ (1) Provincial et communal
   - ○ (1) Libre - confessionnel
   - ● (1) - non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation : Code : (4) 033102 U 21 R1

   Français orienté niveau 4 ..... (2)

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 n° de 1 page(s) (2)

5. Capacités préalables requises : - repris en annexe 2 n° de 1 page(s) (2)

6. Classement de l'unité de formation :
   - ● (1) enseignement secondaire : transition (1) ~~qualification~~ (1)
     degré : ~~inférieur~~ (1) supérieur (1)
   - ○ (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court ..... (2)
   - ○ (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long : ..... (2)

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement
   Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme de (des) cours — Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Fixation des capacités terminales — Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé (s) de cours — Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

---

1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
2) A compléter
3) A compléter par le Secrétaire permanent
4) Réservé à l'administration

n

11. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation : (4) 03 31C2 U 21 R1

Horaire minimum

1. Dénomination des cours (2)	classement des cours (5)	code U (6)	nombre de périodes (7)
français orienté - niveau 4	C.G.	A	40
2. Part d'autonomie			
Total des périodes			40

12. Réservé au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Conforme au dossier initial.

Le 29/02/96

J. LISON
INSPECTRICE

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :
ACCORD PROVISOIRE - PAS D'~~ACCORD~~ (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 05 MARS 1996

Signature :

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(4) Réservé à l'administration
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V
(7) 1 période = 50 minutes

ANNEXE

Date : / /

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION.

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale,cette U.F. doit :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle,sociale,culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises,des administrations,de l'enseignement et,d'une manière générale,des milieux socio-économiques et culturels;
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'U.F.

.Les finalités de l'U.F. FRANCAIS ORIENTE.NIVEAU 4. ne se différencient pas de celles de l'U.F. FRANCAIS ORIENTE.NIVEAU 3. reprises ci-dessous.

L'U.F.vise à rendre les élèves capables de maîtriser des savoirs et des savoir-faire en rapport avec l'utilisation de la langue maternelle telle qu'elle est requise dans les différentes activités de leur vie professionnelle ainsi que dans toute autre relation.
Le cours devra comporter un aspect éducatif et un aspect orienté.
Pour ce faire,les objectifs particuliers seront poursuivis :
- faire acquérir,consolider et enrichir les connaissances grammaticales nécessaires à la compréhension et à l'expression;
- amener à orthographier sans faute et en respectant les règles de ponctuation;
- accroître les capacités de compréhension et d'expression propres à la langue orale;
- accroître les possibilités de compréhension et d'expression par l'utilisation du plus grand nombre possible de mots et d'expressions,aussi bien de la langue commune que de la langue à caractère professionnel.

.L'U.F. apportera le complément indispensable pour permettre à l'étudiant de présenter le profil professionnel exigé par un employeur potentiel

ANNEXE 2

Date : / /

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES.

Pour être admissible dans l'U.F.,l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante des connaissances,savoir-faire et savoir-être acquis à la fin de l'unité de formation FRANCAIS ORIENTE.NIVEAU 3.

L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra correspondra au niveau attendu à la fin de la formation FRANCAIS ORIENTE.NIVEAU 3.

Conformément à l'article 10 de l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F.,le candidat porteur :

de l'attestation de réussite de l'U.F. FRANCAIS ORIENTE.NIVEAU 3, classée dans l'enseignement secondaire de transition du degré supérieur

ou

de l'attestation de réussite de la formation courte de régime 2 correspondante de même intitulé.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT.

Aucune recommandation particulière.

Date : / /

PROGRAMME DES COURS.

En grammaire,
l'approche grammaticale visera à rendre les élèves capables de mieux s'exprimer.
Elle se fera essentiellement à partir des travaux d'élèves.

En orthographe,
les capacités acquises seront vérifiées par des contrôles.
Les remédiations seront,autant que possible,individualisées.

En vocabulaire,
l'enrichissement ne sera pas systématique,mais se fera à partir d'exercices d'expression orale ou écrite et dans le cadre de l'études des textes.

En expression :

a.L'expression écrite visera essentiellement la formation professionnelle.

b.L'expression orale veillera,par de brefs débats et exposés,à faire valoir et à améliorer les capacités de transmission d'un message de chaque élève. Ces exercices prolongeront ainsi la formation reçue au niveau 3,portant notamment sur :
- la capacité d'exprimer un jugement,une opinion avec le maximum de clarté;
- la capacité de construire et de structurer une argumentation;
- la présentation,après préparation,d'un exposé;
- etc..

En étude de textes,la littérature générale,l'information,l'activité économique,la vie culturelle et les préoccupations traduites sous de multiples formes viseront à rendre l'élève capable de maîtriser les procédés de l'analyse, de la critique,du commentaire et de la synthèse.
Les textes retenus seront écrits dans une langue de qualité.

: / /

Date

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES.

1. Pour aider l'étudiant à progresser dans ses apprentissages,l'évaluation sera formative.Elle s'exercera d'une façon continue en s'intégrant aux activités d'enseignement.Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.

2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au 1° ci-dessus.

3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde sur un nombre suffisant de travaux écrits.

4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis et comprendront les critères de réussite.

5. Quand les circonstances le permettent,le professeur amène chaque étudiant à pratiquer l'auto-évaluation.

ANNEXE

Date : / /

PROFIL DU CHARGE DE COURS.

Le chargé de cours sera un enseignant.

DOSSIERS PEDAGOGIQUES DE REGIME 1 - DOSSIER NO 51041 LE 20 Fév 96

OBJET : COPIE INTERNE DE L'ACCUSE DE RECEPTION
----- DOSSIER RECU A L'ADMINISTRATION LE 20/ 2/96 - OUVERTURE AU PLUS TOT LE 16/ 3/96
DATE D'APPLICATION PREVUE LE
ECOLE : 2340008 E.P.F.C 6
BLD DU TRIOMPHE-BAT.H-CP220
1050 BRUXELLES

NO. DOSSIER	LIBELLE ABREGE / PERIODES : TOTAL	BASE	AUTON.	ST.EL	ST.PROF	CLAS.
51041 U	FRANCAIS ORIENTE NIVEAU 4	40	40	0	0	0 ESST

Code : . . 0.3.3.1.0.2. .U.2.1.M Orientation : . . . .: .....

Nicole Schets
Conseillère adjointe f.f.

ZONE RESERVEE A L'ADMINISTRATION :

DEPOT DOSSIER A L'INSPECTION : . . / . . / 20-02-1996 RETOUR DE L'INSPECTION : . . / . . / . .

ZONE RESERVEE A L'INSPECTION :

RECEPTION A L'INSPECTION : 26 / 02 / 96 INSPECTEUR : Madame Lisou .

ENVOI INSPECTEUR : 26 / 02 / 96 RETOUR SOUHAITE : 6. / 03 / 96. EFFECTIF : 29. / 02 / 96

RENVOI INSPECTEUR (RETOUR IMMEDIAT) : . . / . . / . .

CONCILIATION : DOSSIER TRANSMIS LE : . . / . . / . . RETOUR LE : . . / . . / . .

RENVOI DU DOSSIER A L'ADMINISTRATION LE : . . 05 MARS 1996

AP.5.0396.

730281 U2C1

40 J

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8bis - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

O Communauté française — O Libre - confessionnel
XX Provincial et communal — O - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : ETABLISSEMENT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
adresse complète : Place de l'Hôtel de Ville, 6
nº matricule : CHÂTELET
nº de téléphone : 071/38.59.72

N° 1325083006

2. Intitulé de l'unité de formation :

INFORMATIQUE - ANGLAIS TECHNIQUE NIVEAU 1

3. Finalités de l'U.F. : repris en annexe nº. 1 (2) de .. 1 pages(2)

4. Prérequis de l'U.F. : repris en annexe nº. 2 (2) de .. 1 pages(2)

5. Classement de l'U.F. :

O (1) enseignement secondaire : ~~xxxxxxxxxxx~~ (1) qualification (1)
degré - ~~xxxxxxxxx~~ (1)
- supérieur (1)

O (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : .....(2)

O (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie : .....(2)

6. Recommandations particulières de dédoublement ou de regroupement:
repris en annexe nº. 3 (2) de . 1 . pages (2)

7. Titre délivré à l'issue de l'U.F. : (2)

ATTESTATION DE REUSSITE (capitalisable)

8. Programme du (des) cours :
repris en annexe .. 4 (2) de .. 3 pages(2)

9. Evaluation des capacités terminales :
repris en annexe .. 5 (2) de .. 1 pages(2)

10. Profil du (des) chargé(s) de cours :
repris en annexe . 6 .. (2) de . 1 .. pages(2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter

11. Horaire de l'U.F. :

A. Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (3)	Nombre total de périodes (4)
Informatique - Anglais technique	C.G.	60
2. Part d'autonomie		
3. Conseil des études		
Admission des élèves		
Rattrapage		
Bilan final		
Total des périodes		60

B. Part supplémentaire éventuelle

Total des périodes		

C. Total général des périodes ..... 60 .....

12. Date de la proposition : 04. JUIN. 1992

Signature du :
Chef d'établissement de la C.F. (1)
Représentant du pouvoir organisateur subventionné (1)

13. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

VOIR ANNEXE

Date : 11.06.92 Signature :

14. DECISION : ~~ACCORD~~ - ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)
~~Motivation de la décision :~~ jusqu'à conclusions du groupe Expérimentateur

Date : 30/06/92 Signature :

(3) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM (4) 1 période = 50 minutes

ANNEXE 1.

FINALITES DE L'U.F.

1. Susciter et développer au maximum la motivation de chacun en ne perdant jamais de vue quelle dépend à la fois du degré d'adéquation des objetctifs, des activités et du contenu du cours aux intérêts personnels des apprenants, ainsi que la prise de conscience des leurs propres.

2. Amener rapidement les élèves à reconnaître et à comprendre les structures de base de l'anglais utilisé dans le domaine de l'informatique ainsi qu'à acquérir une capacité minimale de communication.

PREREQUIS DE L'U.F.

1. Aucune connaissance de la langue n'ext exigée pour l'entrée dans cette U.F.

2. Pour être admis comme élève régulier dans cette U.F., l'étudiant devra toute fois être porteur :

   - du certificat d'enseignement secondaire inférieur (C.E.S.I.)

ou - du certificat ou du diplôme de la section C.T.S.I. opérateur de saisie (encodeur) ou d'une section C.T.S.I. comportant des cours de formation générale d'un niveau équivalent à ceux de la section précitée.

3. Sera également admissible l'étudiant qui réussit une épreuve d'admission en langue maternelle et en mathématiques. Cet examen portera sur des connaissance et des savoir faire correspondant à un niveau attendu en fin de troisième année de l'ensiegnement secondaire général ou technique de plein exercice.

ANNEXE 3.

RECOMMANDATION PARTICULIERE DE DEDOUBLEMENT OU DE REGOUPEMENT

Aucune recommandation particulière n'est à prendre en considération dans le cadre du présent dossier.

PROGRAMME DE L'U.F.

Le contenu de la présente U.F. aura pour objectif d'amener l'étudiant au seuil de performance correspondant au niveau de l'enseignement dans les domaines suivants :

1. Dans un premier temps, la priorité sera accordée :

- aux activités de compréhension à la lecture de supports écrits, orientés, à caractère technique (mode d'emploi d'ordinateurs, de logociels, aides mémoire, ...).
- aux activités de communications orales dans une langue courante d'un niveau élémentaire (exercices de compréhension à l'audition et expression orale de quelques besoins langagiers, à déterminer en fonction des intérêts professionnels et personnels des apprenants).

2. Pour atteindre ces objectifs, les principaux outils d'expression linguistique seront mis en avant :

- le vocabulaire :

le bagage lexicale découlera logiquement des supports écrits "informatiques", ainsi que des champs thématiques abordés. Le professeur veillera à présenter expliquer, fixer et exploiter le vocabulaire en contexte de situation.
Il se gardera de faire noter au cahier de longues listes de mots de vocabulaire et établira la distinction entre le vocabulaire "actif", susceptible d'être réutilisé, et le vocabulaire "passif" qu'il convient simplement de reconnaître.
Il apprendra à ses élèves d'utiliser les ouvrages de référence que sont les dictionnaires traductifs et les lexiques spécialisés.

- La phonologie :

la correction de la prononciation et de l'intonation doit à tout moment faire l'objet d'une attention particulière.

- La grammaire :

Le professeur privilégiera l'approche en spirale qui reprend et approfondit les éléments déjà familiers. On passera tout d'abord par une phase inductive, une phase d'analyse où les régularités fondamentales de la langue-cible seront mise en évidence.
La deuxième phase sera déductive. Il peut être profitable de formuler des algorythmes. Ces algorythmes ont pour but de faire percevoir à l'apprenant comment une forme est générée; ils lui permettent de diagnostiquer avec précision l'erreur et la raison de cette erreur.
L'études des mécanismes grammaticaux suivants sera entamée (cette étude sera subordonnée aux besoins,non linéaire et non exhaustive) :

1. Structure de la phrase anglaise :

- Phrases affirmatives.
- Phrases interrogatives
- Phrases négatives.
- Phrases brèves (traduction de oui et de non).
- Traduction de "n'est ce pas?".
- "There is/There are" (tournure affimative, interrogative et négative).
- Phrases complexes et mots-charnières.

.../...

PROGRAMME DE L'U.F. suite

2. Le nom :

- le genre.
- le pluriel (régulier, irrégulier et étranger).
- le cas possessif

3. L'article

- l'article défini (emploi, omission)
- l'article indéfini (emploi)
- traduction de l'article partitif français.

4. L'adjectif

- ses caractéristiques (invariabilité et position par rapport au nom)
- les adjectifs numéraux
- les degrès de comparaison

5. Les pronoms et adjectifs

- les pronoms personnels (sujet et objet)
- les adjectifs possessifs (possesseur masculin, féminin et neure).
- Les pronoms possessifs.
- Les pronoms réfléchis.
- Les pronoms réciproques "each other" et "one another".
- Les adjectifs et les pronoms démonstratifs.
- les adjectifs et les pronoms interrogatifs.
- les pronoms relatifs (emploi omission).
- Les adjectifs et les pronoms indéfinis.

6. L'adverbe

- adverbe de manière, de lieu, de temps (défini et indéfini).
- L'adverbe interrogatif.
- La place de l'adverbe.
- "very well" et "very much".
- "too" (trop, aussi).
- "yet" et "not yet".
- "al ready".
- "still" (encore, toujours).

7. Le verbe

Le professuer mettre exxentiellement l'accent sur la reconnaissance des verbes "en contxte" et la formation des temps. Il prévilégiera l'utilisation du présen du passé et du futur.

- Les verbes ordinaires :

    * le présent, le preterit, le présent perfect et le pluperfect, le futur et le conditionnel.

- Les auxiliaires :

    * To be, to have, do, shall et will, should et would, can, may,must.

.../...

PROGRAMME DE L'U.F. suite et fin

- Le participe présent :

  * formation de la forme progressive et emploi

- Le participe passé :

  * formation de la voix passive et emploi

- Le gérondif :

  * formation et emploi

- L'infinitif, avec ou sans to

Remarque :

Le professeur devra tenir compte du profil de l'apprenant et adapter son enseignem aux conditions particulières du groupe classe -
Une pédagogie adaptée à l'apprentissage des adultes comportera donc une prise en charge de cet apprentissage par les apprenants eux-même. Elle conduira à une auto formation assistée, basée sur le travail en groupe au sein duquel l'apprant apport son expérience et ses connaissances préalables. Le professeur utilisera une métho de aussi directe et active que possible, centrée sur l'apprenant.

EVALUATION DES CAPACITES TERMINALES DE L'U.F.

Par la perception et la fixation progressive des divers éléments du langage, les élèves seront capables de :

- comprendre des messages écrits à caractère spécifique (informatique) ou professionnel;
- comprendre des messages oraux, tels que consigne et instruction, exprimés dans une langue courante, simple et précise;
- s'exprimer oralement, même dans une langue approximative, lorsque la correction systématique menace de bloquer la communication;
- s'exprimer par écrit, fournir des informations demandées sur des questionnaires ou formulaires, brièvement ou shématiquement, en imitation d'un modèle;
- se servir, pour atteindre ces objectifs, des principaux outils d'expression linguistiques que sont le vocabulaire, la phonologie et la grammaire.

ANNEXE 6

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Enseignant possédant le titre requis ou jugé suffisant.

MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

Ref.: ..../ code 730282U22R1

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
Changement de codification des documents de référence

A T T E N T I O N

Suite à la procédure de modification des codes des documents de référence exécutée le 27/2/96,

le document de référence qui portait le code :

73 02 82 U 22 R 1

INFOR-ANGLAIS TECHNIQUE NIVEAU 2

portera désormais le code :

73 02 52 U 22 R 1

COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

10.V.1993

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: J.S./ 5043003 / Dossier 50125

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
---- Rectification du code de référence et/ou du classement de l'unité de formation:
INFOR ANGLAIS TECHNIQUE NIVEAU 2

Etablissement : COURS TECHN. COMMERC. ET PROF.DE LA VILLE DE BINCHE
---------- RUE DES ARCHERS,12
7130 BINCHE

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'unité de formation mentionnée sous rubrique doit être reprise sous le code suivant :

73 02 82 U 22 R 1

Cette unité de formation est classée au niveau :

22 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION

Le dosssier d'admission aux subventions sera corrigé en fonction de cette rectification.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8bis - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

O Communauté française — O Libre - confessionnel
XX Provincial et communal — O - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : ETABLISSEMENT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
adresse complète : Place de l'Hôtel de Ville, 6 CHATELET
n° matricule : N° 1325083006
n° de téléphone : 071/38.59.72

2. Intitulé de l'unité de formation :

INFORMATIQUE - ANGLAIS TECHNIQUE NIVEAU 2

Code 73.02.52.U.21.R.1

3. Finalités de l'U.F. : repris en annexe n°.1..(2) de .1..pages(2)

4. Prérequis de 'U.F. : repris en annexe n°.2 (2) de .1..pages(2)

5. Classement de l'U.F. :

O (1) enseignement secondaire : ~~xxxxxxxxxx~~ (1) qualification (1)
degré - ~~xxxxxxxxxx~~ (1)
- supérieur (1)

O (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : .....(2)

O (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie : .....(2)

6. Recommandations particulières de dédoublement ou de regroupement:
repris en annexe n°..3.(2) de ..1.pages (2)

7. Titre délivré à l'issue de l'U.F. : (2)

ATTESTATION DE REUSSITE (capitalisable)

8. Programme du (des) cours :
repris en annexe ...4.(2) de ..1.pages(2)

9. Evaluation des capacités terminales :
repris en annexe ..5.(2) de ..1.pages(2)

10. Profil du (des) chargé(s) de cours :
repris en annexe ..6..(2) de .1..pages(2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter

11. Horaire de l'U.F. :

A. Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (3)	Nombre total de périodes (4)
Informatique - Anglais technique		80
2. Part d'autonomie		
3. Conseil des études		
Admission des élèves		
Rattrapage		
Bilan final		
Total des périodes		80

B. Part supplémentaire éventuelle

Total des périodes		

C. Total général des périodes 80

12. Date de la proposition : 04 JUIN 1992

Signature du :
Chef d'établissement de la C.F. (1)
Représentant du pouvoir organisateur subventionné (1)

13. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

VOIR ANNEXE

Date : 14.06.92 Signature :

14. DECISION : ~~ACCORD~~ - ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)
~~Motivation de la décision~~ jusqu'à conclusion du projet "informatique"

Date : 30/06/92 Signature :

(3) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM (4) 1 période = 50 minutes

ANNEXE 1.

FINALITES DE L'U.F.

1. Apporter aux étudiants le complément indispensable en prolongement de la précédente U.F. informatique - Anglais technique niveau 1.

2. Permettre aux étudiants de présenter le profil professionnel exigé par un employeur potentiel.

ANNEXE 2.

PREREQUIS DE L'U.F.

1. Sont admis comme élèves réguliers dans cette U.F. les porteurs de l'attestation de réussite sanctionnant l'U.F. Informatique – Anglais technique niveau 1.

2. Un test d'admission est toutefois prévu pour les étudiants qui ne seraient pas porteurs de l'attestation dont il est question au point 1.
Ce test sera préparé avec soin et les critères de réussite préalablement fixés. Ce sont les capacités terminales de l'U.F. informatique – Anglais technique niveau 1 qui constituent la base des prérequis pour l'admission au sein de la présente U.F.

ANNEXE 3.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES DE DEDOUBLEMENT OU DE REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière n'est à prendre en considération dans le cadre du présent dossier.

PROGRAMME DE L'U.F.

Le professeur poursuivra les même objectifs qu'au cours de l'U.F. Informatique-Anglais technique niveau 1 mais avec un degré de compétence supérieur à celui qui fait l'objet de cette certification. Ce faisant, il s'attachera d'avantage à la consolidation linguistique, principalement au cours des activités d'expressions orale et écrite.

D'autre part, si la nature des objectifs prioritaires du cours ne diffère pas de celle du niveau d'enseignement précédent, les mises en situation et les jeux de rôles,illustrant les besoins langagiers répondant aux intérêts personnels et professionnels des élèves, se révéleront quant à eux plus nombreux et plus complexes qu'auparavant.

1. Le vocabulaire :

   Le langage lexicale, tant technique que lié aux champs thématiques, sera entretenu et développé.

2. La phonologie :

   La correction de la prononciation et de l'intonation ne sera négligée à aucun moment.

3. la grammaire :

   Les activités grammaticales seront plus occasionnelles qu'au cours de la première année d'étude (entretien des connaissances acquises, mises au point et rappels divers, toujours en rapport avec la compréhension et l'expression. Les activités langagières s'inscriront davantage dans le cadre des champs thématiques, en y intégrant, si possible, les objectifs de l'U.F.

Remarque :

Le professeur utilisera toujours une méthode aussi directe et active que possible. Pour mémoire, la méthode directe implique le recours constant à la langue étrangér et la priorité à la langue parlée. La langue maternelle n'est pas pour autant rejetée, notamment pour la vérification de la compréhension des documents, les élucidations lexicales, les synthèses grammaticales.
La méthode active implique la participation de l'élève à toutes les phases de l'apprentissage et de la construction de son savoir linguistique. Elle exclut le monopol de la prise de parole par le professeur et réserve un maximum de temps de parole aux élèves.

EVALUATION DES CAPACITES TERMINALES

Les capacités terminales requisent à l'issue de la présente U.F. seront celles correspondant aux capacités terminales répertoriées dans le cadre de l'U.F. Informatique Anglais technique niveau 1. Toutefois, celles-ci seront mises en oeuvre avec le soucis d'atteindre un niveau de performance supérieur à celui faisant l'objet de leur certification.
Ainsi, l'étudiant sera capable :

- de présenter le profil professionnel exigé par un employeur potentiel;

- de faire la preuve d'une consolidation linguistique supérieure à celle du niveau 1.

ANNEXE 6

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Enseignant possédant le titre requis ou jugé suffisant.

COMMUNAUTE FRANCAISE

1040 BRUXELLES, LE 11 JUN 92
RUE DE LA SCIENCE, 43

02/238.86.11

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

COPIE INTERNE

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
ACCUSE DE RECEPTION DES DOSSIERS RECUS A L'ADMINISTRATION LE 11/ 6/92

DATE D'APPLICATION PREVUE LE
ENTREE EN VIGUEUR AU PLUS TOT LE 1/ 7/92

NO. DOSSIER SECTION/UNITE ? 73 0282 U 22 C 1

39 U INFORMATIQUE-ANGLAIS TECHNIQUE NIVEAU 2

ECOLE(S) CONCERNEE(S) : 5083006 ET. COMMUNAL ENSEIG TECHNIQUE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CHATELET

Léa WILKIN
Chef administratif

JEANNINE HAIME
CONSEILLER ADJOINT

ZONE RESERVEE A L'ADMINISTRATION :

DATE DE DEPOT DU DOSSIER A L'INSPECTION :

DATE DE RETOUR DU DOSSIER DE L'INSPECTION : 1/7/92

ZONE RESERVEE A L'INSPECTION :

DATE DE RECEPTION DU DOSSIER A L'INSPECTION : 15.06

INSPECTEUR CONCERNE : M. ~~Lemaître~~ Freisch.

DATE D'ENVOI A L'INSPECTEUR CONCERNE : 16.06

DATE LIMITE DE RETOUR AU SECRETARIAT DE L'INSPECTION : 23.06.92

DATE DE RECEPTION DU DOSSIER AU SECRETARIAT DE L'INSPECTION :

DATE DE RENVOI DU DOSSIER A L'ADMINISTRATION : 30/6/92.

01 OCT. 1992

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

1040 BRUXELLES, le
Rue de la Science, 43
Tél. : 02/238.86.11

Direction générale
de l'Organisation des Etudes,
de l'enseignement de Promotion Sociale
et des Bâtiments scolaires
de la Communauté Française

Enseignement de Promotion Sociale

Monsieur VLAEMINCK,
Administrateur délégué,
C.P.E.O.N.S.

rue des Halles, 13,

1000 BRUXELLES

Votre lettre du	Vos références	Nos références	Annexes.
		JS/5.083.006/Dossier n° 39 U (à rappeler dans toute correspondance)	

OBJET : Dossier pédagogique d'une unité de formation de régime 1.
"Anglais technique - niveau 2".
Classement : Enseignement secondaire de qualification degré supérieur.
Code : 73 02 82 U 22 C1.

ETABLISSEMENT : Etablissement communal d'enseignement technique industriel
et commercial,
Place de l'Hôtel de Ville, 8,
6200 CHATELET.

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'accord provisoire qui vous a été donné, en date du 3 août 1992, restera valable jusqu'à ce qu'intervienne l'approbation définitive, par l'Exécutif de la Communauté française, d'un dossier de référence pour cette formation, sur avis conforme de la Commission de concertation.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration,

F. DE LAET.

PROMSOC9

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.

378

DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

~~☐ Communauté française~~ ~~☐ Libre confessionnel~~
~~☒ Provincial~~ communal ~~☐ Libre non confessionnel~~

et se rapporte à l'établissement suivant :

ECOLE INDUSTRIELLE et COMMERCIALE
Matricule 9.008.003
Rue Adeline Henin, 3
5300 ANDENNE

n° matricule : 9.008.003
n° de téléphone : Ecole : 085/84.49.63 Privé : 085/84.29.11.

2. Intitulé de l'unité de formation :

011201.U21R1 ✓

MATHEMATIQUES -	*Niveau 3*

3.Finalités de l'U.F. : repris en annexe n°1 de page(s) (2)

4.Connaissances préalables requises : repris en annexe n°2 de page(s) (2)

5.Classement de l'U.F.:

Enseignement secondaire de transition du degré supérieur

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupe ou de regroupement repris en annexe n°3 de page(s) (2)

7. Programme du (des) cours : repris en annexe n°4 de page(s) (2)

8. Fixation des capacités terminales: repris en annexe n°5 de page(s) (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours:repris en annexe n°6 de page(s) (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter

11. Horaire de l'U.F. :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nb total de périodes
Mathématiques	CG	111
2. Part d'autonomie		
Total des périodes		111

11. Date de la proposition du P.O. : 27/11/92
Signature du : (1)
Chef d'établissement de la C.F.
Représentant du P.O. subventionné

Le [signature] L. Matisoek

Transmis par le réseau
le : .....

12. Observation du service d'inspection (annexe éventuelle)

Date : AVIS FAVORABLE LE 13.01.93 E. LAMOTTE

Signature :

14. DECISION : ACCORD PROVISOIRE - PAS D'~~ACCORD~~

Motivation de la décision :

Date : 15 JAN. 1993

Signature : [signature]

J. MEUNIER

ANNEXE 1
Date:

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels;
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'U.F.

1. Assurer une première étape de la formation mathématique dans le cadre des études au niveau de l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.
2. Assurer un prolongement à l'unité de formation MATHEMATIQUES - Niveau 2.
3. Permettre à l'étudiant d'aborder une préparation aux épreuves de rédacteur ou équivalentes.
4. Aborder des éléments de vie sociale au travers d'un créneau mathématique.
5. Assurer une étape de la formation mathématique dans le cadre d'un curriculum d'études préparant au niveau supérieur de type court.

ANNEXE 2
Date:

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

Pour être admis comme élève régulier dans cette unité de formation, l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante des savoirs et savoir-faire attendus en mathématiques au terme de l'unité de formation MATHEMATIQUES - Niveau 2.

L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra portera sur la démarche et l'utilisation des éléments fondamentaux et non sur la seule restitution de définitions. Elle présentera un caractère diagnostique et sa préparation inclura les critères de réussite.

Conformément à l'article 10 du l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté Française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F., le candidat porteur de l'une des certifications suivantes :

certificat d'enseignement secondaire inférieur (C.E.S.I.)
titre de la section OPERATEUR DE SAISIE - ENCODEUR ou d'une section proposant une formation mathématique équivalente
attestation de réussite de l'unité de formation
MATHEMATIQUES - Niveau 2
(ou de son correspondant en régime 2).

ANNEXE 3
Date:

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT

néant.

ANNEXE 4
Date:

PROGRAMME DES COURS

CONTENU NOTIONNEL

1. Nombres réels.
   - Calcul d'expressions numériques.
   - Calcul d'expressions littérales.
   - Puissances à exposants entiers.
   - Racine carrée.
2. Polynômes (une variable - coefficients réels).
   - Valeur numérique.
   - Opérations.
   - Lois du quotient et loi du reste.
   - Factorisation (cas simples).
3. Le premier degré.
   - Equations et inéquations à une inconnue.
     - Résolution.
     - Problèmes .
     - Etude du signe d'un produit/d'un quotient (les éléments sont des expressions du 1er degré).
   - Fonction du 1er degré - Droite.
     - Repérage d'un point dans un plan - Base orthonormée.
     - Représentation graphique de f : R → R : x → ax+b.
     - Equation d'une droite.
   - Système de deux équations à deux inconnues.
     - Résolution.
     - Problèmes.
4. Le deuxième degré.
   - Equations à une inconnue.
   - Problèmes.
   - Trinôme du deuxième degré.
     - Factorisation.
     - Signe.
5. Eléments de statistiques.
   - Caractéristiques fondamentales .
   - Représentations graphiques des séries statistiques.
6. La géométrie.
   - Théorème de Thalès.
   - Théorème de Pythagore.
7. Trigonométrie.
   - Rapports trigonométriques d'un angle orienté.
   - Relations dans le triangle rectangle.
   - Fonctions trigonométriques inverses (cas simples).
   - Relations dans le triangle quelconque (cas simples).
8. Systèmes de numération.
   - Numération décimale.
   - Numération binaire.
   - Numération hexadécimale.
   - Numération BCD.

9. Logique.

Logique des propositions.
Logique des conditions.

Les points 1, 2, 3 et 6 seront traités en révision et approfondissement des savoirs et savoir-faire abordés par MATHEMATIQUES - Niveau 2.
Le point 8 s'adresse aux étudiants dont les études sont orientée vers le domaine informatique.

COMPETENCES A MAITRISER

1. Nombres réels et polynômes
   Déterminer (avec l'aide éventuelle et opportune d'une calculatrice) la valeur numérique d'une expression, d'un polynôme.
   Simplifier l'écriture d'une expression littérale comprenant éventuellement des radicaux d'indice 2, d'un polynôme.
   Additionner, soustraire, multiplier, diviser des polynômes.
   Rechercher le quotient et le reste de la division d'un polynôme en x par x - a (règle de Horner).
   Transformer une somme de termes en un produit de facteurs (factorisations simples)
2. Le premier degré.
   Résoudre une équation et appliquer la méthode à la résolution de problèmes.
   Résoudre un système de deux équations (méthodes algébriques et graphique) et appliquer à la résolution de problèmes.
   Déterminer la variation de signe d'un produit, d'un quotient dont les éléments sont du premier degré.
   Lire la coordonnée, repérer un point dans une base orthonormée.
   Représenter graphiquement une fonction du premier degré; interpréter le graphique.
3. Le deuxième degré.
   Résoudre une équation et appliquer la méthode à la
   Factoriser et étudier le signe du trinôme du deuxième degré.
4. Eléments de statistique.
   Dresser un tableau.
   Lire, proposer la représentation graphique la mieux appropriée d'une série statistique en fonction des informations recherchées.
   Calculer un effectif, une fréquence, une moyenne, un mode, une variance, un écart-type.
5. Géométrie et trigonométrie.
   Appliquer les théorèmes de Thalès et de Pythagore ainsi que les formules trigonométriques étudiées pour résoudre des situations faisant intervenir essentiellement le triangle rectangle.
6. Logique.
   Clarifier des problèmes pratiques .ET. .OU. .OU.exclusif ...

ANNEXE 5
Date:

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

1. Pour aider l' étudiant à progresser dans ses apprentissages, l' évaluation sera formative. Elle s'exercera d'une façon continue en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.

2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au 1° ci-dessus.

3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde aussi sur des travaux écrits.

4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis énoncés à l'annexe 4. Elle comprendra les critères de réussite.

ANNEXE 6
Date:

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera

un enseignant

378

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.

DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

~~☐ Communautaire~~ ~~☐ Libre confessionnel~~
~~☒ Provincial~~ communal ~~☐ Libre non confessionnel~~

et se rapporte à l'établissement suivant :

ECOLE INDUSTRIELLE et COMMERCIALE
Matricule 9.008.003
Rue Adeline Henin, 3
5300 ANDENNE

n° matricule : 9.008.003
n° de téléphone : Ecole : 085/84.49.63 Privé : 085/84.29.21.

2. Intitulé de l'unité de formation :

011202.U21R1 ✓

MATHEMATIQUES -	*Niveau 4*

3.Finalités de l'U.F. : repris en annexe n°1 de page(s) (2)

4.Connaissances préalables requises : repris en annexe n°2 de page(s) (2)

5.Classement de l'U.F.:

Enseignement secondaire de transition du degré supérieur

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupe ou de regroupement repris en annexe n°3 de page(s) (2)

7. Programme du (des) cours : repris en annexe n°4 de page(s) (2)

8. Fixation des capacités terminales: repris en annexe n°5 de page(s) (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours:repris en annexe n°6 de page(s) (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter

11. Horaire de l'U.F. :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nb total de périodes
Mathématiques	CG	120
2. Part d'autonomie		
Total des périodes		120

11. Date de la proposition du P.O. : le 27/11/92
Signature du : (1)
~~Chef d'établissement de la C.F.~~
le Représentant du P.O. subventionné
L. Matigoux

Transmis par le réseau
le : .....

12. Observation du service d'inspection (annexe éventuelle)

Date : AVIS FAVORABLE LE 13-01-93

Signature :
E. LAMOTTE

14. DECISION : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Motivation de la décision :

Date : 15 JAN. 1993

Signature :
J. MEUNIER

ANNEXE 1
Date:

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels .
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'U.F.

1. Assurer une étape de la formation mathématique dans le cadre des études au niveau de l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.
2. Assurer un prolongement à l'unité de formation MATHEMATIQUES - Niveau 3.
3. Permettre à l'étudiant d'aborder une préparation aux épreuves de rédacteur ou équivalentes.
4. Aborder des éléments de vie sociale au travers d'un créneau mathématique.
5. Assurer une étape de la formation mathématique dans le cadre d'un curriculum d'études préparant au niveau supérieur de type court.

ANNEXE 2
Date:

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

Pour être admis comme élève régulier dans cette unité de formation, l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante des savoir et savoir-faire attendus en mathématiques au terme de l'unité de formation MATHEMATIQUES - Niveau 3.

L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra portera sur la démarche et l'utilisation des éléments fondamentaux et non sur la seule restitution de définitions. Elle présentera un caractère diagnostique et sa préparation inclura les critères de réussite.

Conformément à l'article 10 du l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté Française du 13 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F., le candidat porteur de l'attestation de réussite de l' U.F.

MATHEMATIQUES - Niveau 3

ou de l'une des attestations de réussite suivantes (régime 2) :

MATHEMATIQUES - Niveau 3
1ère année
- de la section CTSS - TECHNICIEN EN PROGRAMMATION
- de la section CTSS - TECHNICIEN EN UTILISATION DE LOGICIELS STANDARDS
- ou d'une section comportant une formation mathématique équivalente

Le porteur d'une attestation d'orientation A ou B délivrée à l'issue d'une 5ème année de l'enseignement secondaire de plein exercice est également admis comme élève régulier de cette formation.

ANNEXE 3
Date:

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT

néant.

ANNEXE 4
Date:

PROGRAMME DES COURS

CONTENU NOTIONNEL

1. Révision et enrichissement des matières et capacités mentionnées dans le programme de l'U.F. MATHEMATIQUES - Niveau 3.
2. Analyse
   - Calcul numérique
   - Fonction d'une variable réelle
   - Fonction exponentielle et fonction logarithmique
   - Intégrale définie d'une fonction

COMPETENCES A MAITRISER

Outre les compétences reprises dans le document MATHEMATIQUES - Niveau 3, l'étudiant devra maîtriser les suivantes:

1. Calcul numérique
   - résoudre des équations
   - Rechercher des extréma locaux
2. Fonction d'une variable réelle
   - Représenter une fonction point par point
   - Déterminer le domaine d'une fonction
   - Etudier les caractéristiques d'une fonction
     - Croissance/Décroissance (intuitif), parité, périodicité, symétrie, continuité en un point (intuitif), asymptotes
   - Calculer les limites de fonctions, y compris les cas °/° et ý/ý
   - Calculer une dérivée (cas usuels); en fournir l'interprétation géométrique et physique; appliquer à l'étude des fonctions.
3. Fonction exponentielle - Fonction logarithmique
   - Déterminer la représentation graphique
   - Exemples d'utilisation
4. Intégrale définie d'une fonction
   - Avoir une notion d'intégrale, de primitive d'une fonction
   - Effectuer une intégration numérique

ANNEXE 5
Date:

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

1. Pour aider l' étudiant à progresser dans ses apprentissages, l' évaluation sera formative. Elle s'exercera d'une façon continue en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.

2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au 1° ci-dessus.

3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde aussi sur des travaux écrits.

4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis énoncés à l'annexe 4. Elle comprendra les critères de réussite.

ANNEXE 6
Date:

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera

un enseignant